Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250926-BC2025-138-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2025
Publication : 26/09/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PIBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Approbation et autorisation de signature de l'accord-cadre n°2025/31 relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'aménagement et de rénovation des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux
Lot n°1 : gros œuvre
Lot n°4 : métallerie, menuiseries acier, serrurerie, clôture
Lot n°7 : plomberie, sanitaires, eau chaude sanitaire
Lot n°9 : charpente, couverture
Lot n°10 : étanchéité, bardage

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2025-138

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	20
Nombre de pouvoirs	0
Votants	20
Secrétaire de séance : **Nathalie MILWARD**	

L'an 2025, le 8 septembre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 2 septembre 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250926-BC2025-138-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2025
Publication : 26/09/2025

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit assurer l'entretien, les réparations, et procéder à des aménagements et rénovations diverses sur l'intégralité de ses bâtiments.

Dans ce cadre, elle recourt à des accords-cadres à bons de commandes afin de réaliser les travaux courants ; les travaux d'envergure font, quant à eux, l'objet de consultations spécifiques.

Ces accords-cadres sont allotis par corps de métier comme suit :

LOT	DÉSIGNATION	ÉTAT D'AVANCEMENT
Lot n°1	**Gros œuvre, maçonnerie, carrelage**	Terminé depuis le 17 avril 2025
Lot n°2	Menuiseries bois	En cours depuis le 15 mars 2024
Lot n°3	Menuiseries aluminium et PVC	En cours depuis le 30 décembre 2024
Lot n°4	**Métallerie, menuiseries acier, serrurerie, clôture**	Terminé depuis le 25 avril 2023
Lot n°5	Cloison sèche - faux-plafonds	En cours depuis le 15 mars 2024
Lot n°6	Electricité courant fort et courant faible	En cours depuis le 15 mars 2024
Lot n°7	**Plomberie, sanitaires, eau chaude sanitaire**	Terminé depuis le 17 avril 2025
Lot n°8	Peinture, revêtements muraux, revêtements de sol	En cours depuis le 17 décembre 2024
Lot n°9	**Charpente, couverture**	Terminé depuis le 28 février 2025
Lot n°10	**Etanchéité, bardage**	Terminé depuis le 28 février 2025
Lot n°11	**Vitrerie, miroiterie, film, volet roulant, store**	Terminé depuis le 28 février 2025

Certains accords-cadres étant arrivés à échéance et d'autres étant infructueux à l'issue d'une première consultation, une procédure formalisée prenant la forme d'un appel d'offres ouvert a été initiée le 10 avril 2025 pour renouveler les lots suivants :
- lot n°1 : gros œuvre ;
- lot n°4 : métallerie, menuiseries acier, serrurerie, clôture ;
- lot n°7 : plomberie, sanitaires, eau chaude sanitaire ;
- lot n°9 : charpente, couverture ;
- lot n°10 : étanchéité, bardage ;
- lot n°11 : vitrerie, miroiterie, film, volet roulant, store.

À l'issue de la consultation :
- 1 offre a été réceptionnée s'agissant du lot n°1 ;
- 1 offre a été réceptionnée s'agissant du lot n°4 ;
- 3 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°7 ;
- 3 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°9 ;
- 4 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°10 ;
- aucune offre n'a été réceptionnée s'agissant du lot n°11.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 1er septembre 2025 a attribué l'accord-cadre comme suit :
- lot n°1 « gros œuvre » à la société LE CORRE BTP ;
- lot n°4 « métallerie, menuiseries acier, serrurerie, clôture » à la société MIROITERIE DES MUREAUX ET DE LA SEINE ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250926-BC2025-138-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2025
Publication : 26/09/2025

- lot n°7 « plomberie, sanitaires, eau chaude sanitaire » à la société ABML ENERGIES ;
- lot n°9 « charpente, couverture » à la société SG TOIT ATILLA ;
- lot n°10 « étanchéité, bardage » à la société CHAPELEC.

__VU__ le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,
__VU__ le code de la commande publique,
__VU__ le 4° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de travaux d'un montant initial au moins égal à 1 000 000,00 € HT,
__VU__ le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 1er septembre 2025,
__VU__ le rapport d'analyse des offres,
__VU__ les projets de marchés consultables.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°1 « gros œuvre » de l'accord-cadre n°2025/31 relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'aménagement et de rénovation des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, avec la société LE CORRE BTP, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 1 000 000 € HT et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

ARTICLE 2 : APPROUVET ET AUTORISE la signature du lot n°4 « métallerie, menuiseries acier, serrurerie, clôture » de l'accord-cadre n°2025/31 relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'aménagement et de rénovation des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, avec la société MIROITERIE DES MUREAUX ET DE LA SEINE, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 500 000 € HT et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

ARTICLE 3 : APPROUVET ET AUTORISE la signature du lot n°7 « plomberie, sanitaires, eau chaude sanitaire » de l'accord-cadre n°2025/31 relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'aménagement et de rénovation des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, avec la société ABML ENERGIES, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 600 000 € HT et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

ARTICLE 4 : APPROUVET ET AUTORISE la signature du lot n°9 « charpente, couverture » de l'accord-cadre n°2025/31 relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'aménagement et de rénovation des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, avec la société SG TOIT ATILLA, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 800 000 € HT et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250926-BC2025-138-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2025
Publication : 26/09/2025

ARTICLE 5 : APPROUVET ET AUTORISE la signature du lot n°10 « étanchéité, bardage » de l'accord-cadre n°2025/31 relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'aménagement et de rénovation des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, avec la société CHAPELEC, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 800 000 € HT et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Nathalie MILWARD** **Secrétaire de séance**